

Avis 52-319 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

État d'avancement du projet de règlement abrogeant et remplaçant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») publient le présent avis en vue d'informer les participants au marché de l'état d'avancement du projet d'abrogation et de remplacement du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* ainsi que les annexes et l'instruction générale connexes (ensemble, les « textes actuels »).

Le 30 mars 2007, nous avons publié pour consultation les documents suivants :

- le projet de *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;
- les projets d'Annexes 52-109A1, 52-109AMP1, 52-109AM1, 52-109A1 – PAPE/PCI, 52-109A1N, 52-109A1 – Notice annuelle, 52-109A2, 52-109A2 – PAPE/PCI et 52-109A2N;
- le projet d'Instruction générale relative au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;

(ensemble, les « projets de textes »).

Les projets de textes visaient à abroger et à remplacer les textes actuels.

La période de consultation a pris fin le 28 juin 2007. Nous avons reçu 53 mémoires. Par suite d'un examen approfondi des commentaires reçus, nous avons décidé d'apporter d'importantes modifications à certains aspects du projet. Nous publierons donc pour consultation une version modifiée des projets de textes et ne les mettrons pas œuvre dans leur forme définitive le 30 juin 2008. Lors de la publication pour consultation de la version modifiée des projets de textes, nous communiquerons la date d'entrée en vigueur prévue.

Parmi les modifications apportées, on compte notamment celle qui consiste à ne plus obliger le chef de la direction et le chef des finances d'un émetteur émergent à attester qu'ils ont conçu les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière et qu'ils ont évalué leur efficacité. La nouvelle attestation comprendra une explication destinée aux investisseurs sur la façon dont elle diffère de l'attestation complète déposée par les émetteurs assujettis qui ne sont pas émergents.

Les émetteurs émergents doivent savoir que le règlement actuel demeurera en vigueur jusqu'à ce que le nouveau règlement soit pris. Toutefois, les autorités en valeurs mobilières de certains territoires ont accordé ou ont l'intention d'accorder des dispenses en vue de permettre à un émetteur émergent de déposer des attestations intermédiaires et annuelles pour les périodes prenant fin le 31 décembre 2007 ou par la suite dans une forme comportant la modification projetée dont il est question dans le paragraphe précédent. Les émetteurs émergents devraient consulter le site Web de l'autorité en valeurs mobilières du territoire où ils sont assujettis pour savoir s'ils peuvent se prévaloir d'une telle dispense ou de toute autre forme d'aménagement relatif au dépôt des attestations en vertu du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*.

Questions

Pour toute question, prière de vous adresser aux personnes suivantes :

Autorité des marchés financiers

Sylvie Anctil-Bavas
Chef comptable
514-395-0337, poste 4291
sylvie.anctil-bavas@lautorite.qc.ca

Nicole Parent
Analyste, Direction des marchés des
capitaux
514-395-0337, poste 4455
nicole.parent@lautorite.qc.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

John Carchrae
Chief Accountant
416-593-8221
jcarchrae@osc.gov.on.ca

Marion Kirsh
Associate Chief Accountant
416-593-8282
mkirsh@osc.gov.on.ca

Mark Pinch
Accountant, Corporate Finance
416-593-8057
mpinch@osc.gov.on.ca
Paul Hayward
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
416-593-3657
phayward@osc.gov.on.ca

Sandra Heldman
Senior Accountant, Corporate Finance
416-593-2355
sheldman@osc.gov.on.ca

British Columbia Securities Commission

Carla-Marie Hait
Chief Accountant, Corporate Finance
604-899-6726
chait@bcsc.bc.ca

Sheryl Thomson
Senior Legal Counsel, Corporate
Finance
604-899-6778
sthomson@bcsc.bc.ca

Alberta Securities Commission

Fred Snell
Chief Accountant
403-297-6553
fred.snell@seccom.ab.ca

Kari Horn
General Counsel
403-297-4698
kari.horn@seccom.ab.ca

Patricia van de Sande
Securities Analyst
403-355-4474
patricia.vandesande@seccom.ab.ca

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Bob Bouchard
Director, Corporate Finance
204-945-2555
bbouchard@gov.mb.ca

Le 23 novembre 2007